

Démarche : Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2024 (Lot-et-Garonne)

Organisme : Préfecture de Lot-et-Garonne, DCPAT, Mission Finances et Développement Local, Section de l'Appui Territorial

## Identité du demandeur

Email

## Formulaire

Bienvenue sur le formulaire unique de demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2024. Il s'adresse aux communes et EPCI éligibles qui souhaitent déposer une demande de financement au titre de ces deux dispositifs.

La **\*\*dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)\*\*** soutient les projets d'investissement des communes et de leurs groupements. Les priorités de financement de cette dotation sont fixées chaque année au niveau départemental par une commission d'élus. Les dossiers déposés par le biais de cette démarche seront transmis au préfet de département qui attribue les subventions. Pour plus d'informations sur la DETR : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/b4d8-copie-16h46-financer-des-projets-dinvestissem/>

La **\*\*dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)\*\*** soutient également les projets d'investissement des communes et de leurs groupements qui répondent à l'une des six priorités instaurées par la loi :

- \* Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;
- \* Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;
- \* Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
- \* Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- \* Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires
- \* Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Les dossiers déposés par le biais de cette démarche seront transmis au préfet de région, responsable de l'attribution des subventions. Pour plus d'informations sur la DSIL : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/1182-copie-13h44-financer-des-projets-dinvestissem/>

Votre dossier sera enregistré automatiquement après chaque modification. Vous pourrez donc y revenir à tout moment pour le compléter puis le déposer.

Plus d'information disponibles sur le site: <https://www.collectivites-locales.gouv.fr>

### Informations sur le porteur de projet

#### **Votre demande dématérialisée de DETR/DSIL pour l'année 2024**

Ce formulaire est destiné aux collectivités territoriales qui souhaitent déposer une demande de subvention au titre de la DETR ou de la DSIL 2024. Votre demande sera automatiquement orientée vers la préfecture ou la sous-préfecture compétente.

Les priorités et les modalités de dépôts des dossiers sont adaptés aux niveaux régional et départemental. **\*\*Pour plus d'informations sur le calendrier et les conditions d'octroi des subventions dans votre département, consultez l'instruction transmise par votre préfecture de département\*\***. Si vous n'avez pas reçu cette instruction, [contactez votre préfecture de département](<https://lannuaire.service-public.fr/navigation/prefecture>) ou consultez son site internet.

# Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2024 (Lot-et-Garonne)

## Identification de la collectivité porteuse du projet

### Nature du porteur de projet

Sauf cas particulier, les porteurs de projets éligibles à la DETR et à la DSIL sont les communes et les établissements publics de coopération intercommunale.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Commune

EPCI

Pôle d'équilibre territorial et rural

Syndicat de communes

Autre :

### Département et arrondissement du porteur de projet

Votre dossier sera transmis à l'autorité compétente pour instruire votre dossier.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

47 - Lot-et-Garonne - arrondissement de Agen

47 - Lot-et-Garonne - arrondissement de Marmande

47 - Lot-et-Garonne - arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

47 - Lot-et-Garonne - arrondissement de Nérac

### Fonction du porteur de projet

La demande de subvention est présentée par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent (article R2334-22 du CGCT).

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Maire

Président d'EPCI

Autre :

### Nom du porteur de projet

### Prénom du porteur de projet

### La maîtrise d'ouvrage de l'opération sera-t-elle déléguée ?

Une collectivité peut bénéficier d'une subvention au titre de la DETR, de la DSIL afin de financer une opération pour laquelle elle a délégué la maîtrise d'ouvrage, à condition qu'elle justifie d'une participation financière à hauteur d'au moins 20% de la totalité des financements publics mobilisés.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

# Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2024 (Lot-et-Garonne)

## Identification du maître d'ouvrage

SIRET

Dénomination

Forme juridique

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre la convention de délégation

Convention signée par la collectivité déléguant la maîtrise d'ouvrage et l'entité délégataire.

## Identification de la personne chargée du suivi du dossier

Nom

Prénom

Fonction

Téléphone

## Présentation de l'opération

### Description du projet

#### Intitulé du projet

Description succincte et précise de l'opération pour laquelle vous demandez le soutien de l'État. Exemple : rénovation énergétique de l'école primaire, mise en accessibilité de la mairie, création d'une maison France Services.

#### Adresse principale du projet

Si possible, précisez une adresse précise, à défaut le nom de la commune qui accueille l'opération.

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'EPCI

Fournir la délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale adoptant l'opération et arrêtant ses modalités de financement.

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre un document de présentation de votre projet

## Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2024 (Lot-et-Garonne)

Ce document explicatif doit préciser l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, le coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée.

### Le projet d'investissement comprend-il des acquisitions immobilières ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre un plan de situation et/ou le plan cadastral

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Si l'acquisition du terrain est effective, joindre le titre de propriété et la justification de son caractère onéreux.

### Le projet d'investissement comprend-il des travaux ?

En cas de travaux, vous devez impérativement joindre les justificatifs suivants : situation juridique des terrains et des immeubles, plan de situation et plan de masse des travaux, programme détaillé des travaux et dossier d'avant projet définitif. \*\*Attention : le projet doit également respecter les dispositions du code de l'urbanisme (notamment l'obligation de déclaration préalable, permis de construire et la demande d'un avis de la DRAC pour les travaux à proximité de monuments classés).\*\*

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif travaux 01 - Situation juridique des terrains et immeubles

Joindre un document précisant la situation juridique des terrains et immeubles et établissant que le demandeur a ou aura la libre disposition de ceux-ci.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif travaux 02 - Plan de situation et plan de masse des travaux

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif travaux 03 - Programme détaillé des travaux

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif travaux 04 - Dossier d'avant-projet définitif

### Zonage spécifique : le projet est-il situé dans l'une des zones suivantes ?

Sélectionner un ou plusieurs zonages spécifiques.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Aucun zonage

Quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV)

Nouveau programme de rénovation urbaine (NPNRU)

ÉcoQuartier

Territoires Engagés pour la Nature (TEN)

## Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2024 (Lot-et-Garonne)

- Territoires d'industrie (TI)
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)
- Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
- Site patrimonial remarquable (SPR)
- Avenir montagne

### Contractualisation : le projet est-il inscrit dans un ou plusieurs contrats avec l'Etat ?

Indiquer si le projet s'inscrit dans un contrat signé entre la collectivité et l'État. Exemple : projet inscrit dans un contrat de relance et de transition écologique (CRTE), conventions Action Cœur de Ville et Petites villes de Demain, etc.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)
- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de ruralité
- Contrat de plan État-Région (CPER)
- Contrat de Convergence et de Transformation (CCT)
- Opération de revitalisation du territoire (ORT)
- Opération d'intérêt national (OIN)
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Projet partenarial d'aménagement (PPA)
- Autre contrat

### Autre contrat : précisez le contrat concerné

### Impact environnemental du projet

#### Le projet concourt-il aux enjeux de la transition écologique ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

#### Si oui, indiquer quels sont les objectifs environnementaux impactés favorablement.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Lutte contre le changement climatique
- Adaptation au changement climatique et à prévention des risques naturels
- Amélioration de la gestion de la ressource en eau
- Amélioration de la gestion des déchets et prévention des risques technologiques
- Lutte contre les pollutions
-

# Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2024 (Lot-et-Garonne)

Justifier en quelques mots.

**Le projet implique-t-il une artificialisation des sols ?**

L'artificialisation des sols désigne la transformation d'un espace naturel en terrain imperméabilisé.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Dates prévisionnelles de réalisation du projet**

**Date de commencement de l'opération**

\*\*Si cette date n'est pas connue précisément, indiquer une date prévisionnelle.\*\*

**Date prévisionnelle d'achèvement de l'opération**

En application des dispositions de [l'article R2334-29 du CGCT]([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000006397216](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006397216)), le bénéficiaire dispose d'un délai de quatre ans à compter de la date de déclaration du début d'exécution pour achever l'opération.

## Plan de financement prévisionnel

**Dépenses et recettes prévisionnelles**

**Coût total de l'opération (en euros HT)**

Indiquer le montant prévisionnel HORS TAXES en euros des dépenses de l'opération. Seules les dépenses inscrites en section d'investissement sont éligibles.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Justificatifs des dépenses prévisionnelles

Joindre un devis descriptif détaillant les dépenses ([consultez la source juridique](<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000416510>)).

**Le projet va-t-il générer des recettes ?**

Loyers, produits de cessions, etc.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Plan de financement détaillé

# Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2024 (Lot-et-Garonne)

L'utilisation du modèle joint est obligatoire.

## Aides à l'investissement sollicitées

### Avez-vous déjà présenté cette opération au titre de campagnes DETR/DSIL en 2023 ?

Si votre demande concerne une opération pour laquelle une demande a déjà été déposée au titre de la DETR et/ou de la DSIL en 2023 et que l'opération n'a pas été modifiée depuis, vous pouvez demander une nouvelle instruction de ce dossier au titre de l'exercice 2024.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Précisez le numéro du dossier déposé antérieurement

### Dispositif de financement sollicité

Préciser si vous souhaitez soumettre votre dossier pour une demande de financement au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). \*\*Pour la DETR, une commission d'élus fixe la liste des catégories d'opérations prioritaires au niveau départemental. Pour en savoir plus, rapprochez vous de votre préfecture.\*\*

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

DETR

DSIL

DETR et DSIL

### Eligibilité de l'opération à la DETR

Les catégories d'opérations prioritaires et, dans des limites fixées par décret en Conseil d'Etat, les taux minimaux et maximaux de subvention applicables à chacune d'elles sont fixées chaque année par la commission d'élus prévue par l'article [L2334-37 du CGCT]([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000036433035](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000036433035)).

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

1° Soutien aux espaces mutualisés de service public, aux commerces et à la revitalisation des centres-bourgs

2° Bâtiments scolaires

3° Bâtiments communaux

4° Aménagements et traversée sécurisée de villages (dossier de sécurisation)

5° Équipements sportifs, culturels et socio-éducatifs

6° Appui à la défense extérieure contre l'incendie (DECI)

7° Dispositifs de vidéo-protection

8° Aide à l'investissement pour la réduction des déchets (investissements présentant un caractère innovant pour la réduction des déchets en zone rurale)

9° Acquisitions foncières avec portage par un EPF

10° Ingénierie territoriale (études, montage de dossiers)

11° Zones artisanales

### Eligibilité de l'opération à la DSIL

Indiquez à quelle(s) catégorie(s) de la DSIL votre opération est rattachable. Les opérations éligibles à la DSIL sont listées à

# Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2024 (Lot-et-Garonne)

l'article L2334-42 du Code général des collectivités locales.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 1° Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;
- 2° Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;
- 3° Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
- 4° Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- 5° Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
- 6° Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.
- 7° Opérations visant au développement des territoires ruraux inscrites dans un contrat (ex : CRTE)

## Montant de l'aide demandée

[Conformément à l'article L1111-10 du CGCT]([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000041411642/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041411642/)), vous devez assurer une participation minimale au financement de ce projet fixée à 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet.

## En 2024, comptez-vous solliciter d'autres aides publiques pour financer cette opération ?

Préciser si vous souhaitez ou avez déjà déposé un dossier pour un autre dispositif de financement public.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Fonds vert
- Dotation politique de la ville (DPV)
- Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)
- Aide du Conseil régional
- Aide du Conseil départemental
- Aide d'un EPCI
- Aide de l'Union Européenne
- Autre

## Autre - précisez le dispositif de financement concerné

## Si votre dossier a déjà été déposé, précisez le numéro de dossier

## Présentez-vous une autre opération au titre de la DETR/DSIL 2024 ?

Cochez "oui" si vous comptez ou avez déjà déposé une demande de subvention au titre de la DETR ou de la DSIL 2024 pour une autre opération d'investissement.

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

## Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2024 (Lot-et-Garonne)

Si oui, précisez le niveau de priorité de ce dossier.

Indiquer le rang de classement du projet par rapport aux autres dossiers que vous souhaitez déposer en 2024.

### Finalisation du dossier

#### Pièces complémentaires

##### Pièces complémentaires

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Ajouter un document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Ajouter un document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Ajouter un document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Ajouter un document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Ajouter un document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Ajouter un document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Ajouter un document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Ajouter un document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Ajouter un document

#### Commentaire libre

Indiquez ici toute autre information utile à l'instruction du dossier.

#### Engagements du porteur de projet

##### Engagement n°1 - obligation d'information en cas de modification du projet

En cochant la case, le demandeur s'engage à informer par écrit et sans délais la préfecture de département ou la sous-préfecture de son arrondissement si l'opération est annulée, si le coût de l'opération est révisé à la hausse ou à la baisse ou si l'opération est reportée.

## Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2024 (Lot-et-Garonne)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Engagement n°2 - Obligation de publication du plan de financement

En cochant la case, le demandeur s'engage à respecter l'obligation de publication de son plan de financement régie par les articles L. 1111-11 et D. 1111-8 du Code général des collectivités territoriales.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Engagement n°3 - Exactitude des informations

En cochant la case, le demandeur atteste sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées dans ce formulaire.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Vous êtes sur le point de déposer votre dossier

Le dépôt du dossier s'effectue en cliquant sur le bouton bleu en bas à droite de la présente page. L'opération peut prendre plusieurs minutes. Il n'est pas utile de cliquer plusieurs fois sur le bouton ou de rafraichir la page. Le dépôt du dossier et sa réception par les services de l'État vous seront confirmés automatiquement par courriel, à l'adresse renseignée lors de la création de votre compte "Démarches simplifiées".